

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

27 MARS 1997

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A LA FUSION DES GROUPES DE TRAVAIL
«AVANTAGES SOCIAUX»

ET «NEUTRALITE DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNE»
AINSI QU'A L'ELARGISSEMENT DES MISSIONS DE GROUPES UNIQUE
QUI EN RESULTERA

DEPOSEE PAR MM. LEONARD, DUCARME, CHARLIER, CHERON

PROPOSITION DE RESOLUTION
RELATIVE A LA FUSION DES GROUPES DE TRAVAIL
«AVANTAGES SOCIAUX»
ET «NEUTRALITE DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNE»
AINSI QU'A L'ELARGISSEMENT DES MISSIONS DE GROUPE UNIQUE
QUI EN RESULTERA

Vu les difficultés rencontrées au cours de la réunion des groupes de travail «avantages sociaux» et «neutralité de l'enseignement officiel subventionné» tenue le 20 mars 1997,

Vu les délibérations de la Conférence des présidents réunie le 26 mars 1997,

Le Parlement de la Communauté française décide:

— de fusionner en un seul groupe les deux groupes de travail qui avaient été précédemment constitués afin de préparer pour la commission de l'Education des propositions relatives respectivement à la notion d'avantages sociaux et à l'extension de la neutralité à l'enseignement officiel subventionné;

— de confirmer pour ce groupe de travail, dans le prolongement du travail déjà effectué, les missions antérieurement définies, soit l'élaboration de propositions relatives à la notion d'avantages sociaux et à l'extension de la neutralité à l'enseignement officiel subventionné;

— de charger en outre ledit groupe de procéder aux études nécessaires à une explicitation de l'article 24 de la Constitution dans tous les éléments qu'il aborde ou sous-entend en matière d'égalité, de différences objectives et de gratuité;

Ce groupe de travail comprend deux membres issus de chacun des quatre groupes politiques reconnus au Parlement de la Communauté française. Il pourra déposer des rapports intermédiaires auprès de la commission de l'Education en fonction de l'état d'avancement des différents dossiers.

J.-M. LEONARD.
D. DUCARME.
Ph. CHARLIER.
M. CHERON.